

Université de Bourgogne : « Renouer avec une situation la plus normale possible à la rentrée 2021 »

Paris - Actualité n°212855 - Publié le 30/03/2021 à 09:00
Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 02/04/2021 à 10:23

« À la rentrée 2021, nous souhaitons de manière générale renouer avec une situation la plus normale possible. Je souhaiterais que nous puissions reprendre à 100 % en présentiel. Mais le virus n'aura sans doute pas disparu de notre quotidien, et il sera probablement indispensable d'avoir une jauge à 50 % des capacités d'accueil », déclare [Vincent Thomas](#), président de l'Université de Bourgogne, le 25/03/2021.

Imprimer

Un scénario « pas tout à fait réaliste si l'État ne poursuit pas une politique de vaccination à destination des personnels, mais aussi des étudiants », ajoute-t-il. « L'immunité collective par la vaccination passe aussi par celle des étudiants pour mettre un terme aux risques de contagions et d'élargissement de l'épidémie dans nos établissements. »

Après une année « où nous avons tout vécu et mis en place tous les protocoles », il indique que les établissements seront « prêts à tout mettre en place » pour la rentrée 2021.

Vincent Thomas constate également des changements initiés par la crise et qui perdureront : « Même si nous sommes débarrassés de la Covid-19, nous ne pourrions pas résister à la revendication d'étudiants empêchés, en situation de handicap, en soutien de famille ou présentant des parcours de vie particuliers, d'une possibilité d'enseignement à distance. »

« La situation a démontré que c'était possible, que nous pouvons rendre un meilleur service encore. L'hybridation née de la crise sanitaire montre que nous pouvons aller plus loin et que nous en sommes capables. »

Rentrée 2021 : la remédiation en question, l'arrivée des nouveaux bacheliers en préparation

Remédiation : la question de l'utilité après des résultats stables au premier semestre

Dans la lignée des résultats présentés par la CPU le 18/03, Vincent Thomas observe une stabilité globale des taux de présence et de réussite au premier semestre entre l'année universitaire 2019-2020 et celle de 2020-2021. « Cela tord le cou à l'idée qu'il y aurait eu plus de décrocheurs et une qualité moindre des diplômes. Les modalités pédagogiques ont simplement été différentes et se sont adaptées au contexte. »

Ainsi, il constate « une moindre réussite au premier semestre en deuxième année de master, car les jurys ont sans doute été attentifs à la qualité du diplôme et ont donc été très exigeants ».

Le président précise toutefois qu'il s'agit « d'indicateurs comme d'autres » pour observer un potentiel décrochage.

Sur la base de ces observations, des réflexions sont menées en interne sur la mise en place de modules de remédiation à la rentrée 2021 : « Au vu des taux de réussite et de présence, qui sont sensiblement équivalents à ceux de l'année dernière, nous nous posons la question de l'utilité de ce type de dispositif. Il semble qu'il n'y a pas d'absolue nécessité à le mettre en place s'il n'y a pas de demande. »

Nouveau baccalauréat : la préparation de modules de remédiation dans certaines disciplines

La rentrée 2021 marquera l'entrée dans l'enseignement supérieur de la première génération de bacheliers généraux issus de la réforme du baccalauréat, qui supprime notamment les filières S, ES et L pour les remplacer par trois puis deux spécialités en première et terminale.

Vincent Thomas indique que dans la plupart des composantes, l'arrivée de ces nouveaux bacheliers « n'a pas l'air de soulever des difficultés particulières ».

Toutefois, dans les disciplines de sciences dures auxquelles se destinaient traditionnellement les bacheliers de filière scientifique et qui ne peut être totalement remplacée par deux spécialités en terminale, « les équipes pédagogiques de l'UFR (Unité de formation et de recherche) de sciences et techniques ont élaboré des modules de remédiation en interne ».

Situation sanitaire : déploiement du dépistage et de la vaccination

Chaque étudiant qui souhaite revenir en présentiel accueilli à l'UB

L'établissement a interrogé par mail tous ses étudiants le 28/01/2021 sur leur souhait de revenir en présentiel ou non. « Nous avons été surpris par le taux de réponse, 17 500 étudiants ont répondu sur les 35 000. Et seconde surprise, les réponses étaient tranchées, 50 % de oui et 50 % de non. »

À partir de ce constat, les composantes de l'UB (Université de Bourgogne) ont organisé un retour en présentiel des étudiants qui le souhaitent dans le respect de la jauge de 20 % des capacités d'accueil. Selon Vincent Thomas, « l'université accueille au moins une fois par semaine chaque étudiant qui souhaite revenir en présentiel ».

Concernant les examens du second semestre, l'établissement les organisera en présentiel et en distanciel, comme au premier semestre. « Les matières fondamentales sont surtout en présentiel, et les matières optionnelles sont évaluées à distance. Les consignes sanitaires, bien respectées au premier semestre, le seront tout autant. Nous sommes presque entrés dans une routine de ce point de vue. »

Quatre clusters, 36 étudiants et sept personnels positifs à la Covid-19

36 étudiants et sept personnels de l'Université de Bourgogne sont recensés positifs à la Covid-19 au 24/03/2021. « Le taux d'incidence est relativement modeste, et nous ne dénombrons pas de cas grave à notre connaissance », déclare le président.

Par ailleurs, quatre clusters sont actifs au 25/03, et sont isolés durant 15 jours :

- un département de l'IUT (Institut universitaire de technologie) à Dijon ;
- un sur le site de l'IUT à Auxerre ;
- une promotion de l'Isat (Institut supérieur de l'automobile et des transports de Nevers) à Nevers ;
- et l'intégralité de l'UFR Staps (Sciences et technologies des activités physiques et sportives).

« La formation de ces clusters provient d'activités hors université. Toutefois, en application du protocole sanitaire, certaines activités sportives peuvent se dérouler sans masque. Il semblerait que huit étudiants sur un groupe de 30 ont été contaminés à l'occasion d'une activité sportive. Nous avons donc fermé l'UFR Staps 15 jours et interdit toutes les pratiques sportives jusqu'au 31/03. »

Les procédures de dépistages personnels et collectifs opérationnelles

Concernant le dépistage personnel, le SSU (Service de santé universitaire) dispose de tests antigéniques et peut dépister entre une quinzaine et une vingtaine de personnes par jour.

Sur le volet collectif, plusieurs opérations ont déjà été menées. La résidence internationale étudiante de Dijon a été l'objet d'un cluster de 13 étudiants. « Un premier test massif a été réalisé sur 316 des 350 résidents, puis un test à J+7 a été effectué sur 113 étudiants, dont aucun n'était positif. Il a été mis en place avec la résidence, l'ARS (Agence régionale de santé) et la Croix rouge. »

« Le 25/03, deux cas ont été détectés dans une résidence de Dijon. L'université propose donc un test aux résidents entre 17 et 20 heures, avec des étudiants référents qui vont faire du porte-à-porte pour informer et mobiliser les étudiants. À l'issue des résultats, cela nous permettra de vérifier où nous en sommes et de prendre les mesures qui s'imposent. »

Vaccination : des doses pour 80 personnels

Par ailleurs, le SSU de l'Université de Bourgogne, comme dans d'autres établissements, a mis en place la vaccination de ses personnels, « dans le respect des consignes vaccinales ». Le service dispose de quoi vacciner 80 personnes.

« Nous vaccinons à la mesure des doses obtenues et dans le respect du calendrier, mais nous souhaitons bien évidemment pouvoir l'ouvrir davantage. »

Budget 2020 : un excédant de 13 M€, mais un « étai » sur l'emploi

« La situation budgétaire de l'Université de Bourgogne n'est pas mauvaise, mais je la qualifierais de frustrante », indique Vincent Thomas qui réagit au budget 2020 de l'établissement, « adopté par le CA (Conseil d'administration) à l'unanimité moins une abstention ».

Ce budget laisse apparaître un excédant de 13 M€ « qui permet d'échapper à tout risque de déficit immédiatement, mais ne peut être mobilisé que pour de l'investissement ».

« L'UB a une tradition d'investissement depuis plusieurs années, et évidemment nous allons utiliser le fonds de roulement et cet excédant pour investir. Car une université qui n'investit pas, c'est une université qui meurt. »

Toutefois, il qualifie ce résultat de « frustrant », car ces 13 M€ « ne peuvent être utilisés pour desserrer l'étau qui s'exerce sur l'emploi depuis le plan de retour à l'équilibre financier ». 60 postes de l'établissement sont ainsi gelés depuis la mise en place du Pref (Plan de retour à l'équilibre financier) qui s'est terminé au 01/01/2020.

« Nous ne sommes toujours pas en mesure de dégeler les postes qui sont absolument nécessaires au développement qui devrait être celui de l'Université de Bourgogne au vu de son dynamisme. »

La présidence est donc en attente d'un « réajustement et un rééquilibrage de budget grâce à la subvention pour charges de service public » provenant du Mesri auprès de qui l'UB a porté ce message. « Il faudrait 3 M€ de plus dans la SCSP (Subvention pour charges de service public) pour dégeler ces postes. »

Politique de site : la Comue expérimentale en préparation, l'échange avec le jury I-site en avril 2021

Concernant la Comue (Communautés d'universités et d'établissements) UBFC (Université de Bourgogne Franche-Comté), le travail sur les statuts d'une Comue expérimentale traduisant son nouveau modèle fédéral « avance bien, animé par Dominique Grevey [président de la Comue], dans le cadre d'un dialogue renouvelé, extrêmement confiant et détendu », indique Thomas Vincent.

« Nous entretenons collectivement des relations avec la Dgesip (Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion

professionnelle), la DGRI (Direction générale de la recherche et de l'innovation) et le SGPI (Secrétariat général pour l'investissement) pour affiner notre projet et ajuster notre modèle. Je crois que nos propositions répondent au modèle de politique territoriale souhaitée par l'État. »

Quant à la pérennisation de l'I-site (Initiative-Science-Innovation-Territoire-Economie), un échange entre le consortium qui la porte et le jury international est prévu les 06 et 07/04/2021. « *L'entente entre les membres est réelle et sincère. Il s'agit de consolider ces partenariats grâce à la Comue et avec les membres du consortium pour convaincre le jury. »*

Vincent Thomas

Président @ Université de Bourgogne (UB)

Professeur des universités en droit privé @ Université de Bourgogne (UB)

→ [Consulter la fiche dans l'annuaire](#)

Parcours

Depuis mars 2020

[Université de Bourgogne \(UB\)](#)

Président

Depuis septembre 2017

[Université de Bourgogne \(UB\)](#)

Professeur des universités en droit privé

2014 - 2020

[Université de Bourgogne \(UB\)](#)

Doyen de la faculté de droit et de sciences économiques et politiques

2009 - 2014

[Université de Bourgogne \(UB\)](#)

Vice-doyen de la faculté de droit et de sciences économiques et politiques

2007 - 2010

Institut d'études judiciaires de Dijon (UB)

Directeur

+

Établissement & diplôme

Depuis 1999

[Université de Bourgogne \(UB\)](#)

Thèse en droit privé

Fiche n° 38717, créée le 09/03/2020 à 17:05 - Màj le 09/09/2020 à 17:00

Université de Bourgogne (UB)

Catégorie : Université

→ [Consulter la fiche dans l'annuaire](#)

Fiche n° 1491, créée le 19/02/2014 à 11:42 - Màj le 10/03/2014 à 17:17